

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 188 / 2015 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42
Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015**N° 6 - 188 / 2015 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services
Hydraulique / Assainissement

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Au sein de la Communauté d'agglomération, la compétence assainissement collectif est assurée par la régie d'assainissement et l'ensemble des opérations budgétaires est inscrit dans le budget correspondant.

Ce service bénéficie en outre pour certaines missions spécifiques du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci de lisibilité et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public à caractère industriel et commercial, ainsi que le montant de la redevance assainissement due par l'usager, il convient de faire rembourser chaque année, par le budget annexe assainissement collectif, les frais d'administration générale supportés par le budget principal de la communauté d'agglomération.

Ces frais sont précisément calculés grâce à la ventilation des charges dans le logiciel comptable et en fonction de l'affectation réelle des agents concernés au sein des services ressources de la collectivité.

Au vu du compte administratif 2014, en fonction des critères de répartition retenus, le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget principal de la communauté d'agglomération est établi comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	: 159 137,09 €
Frais d'administration générale (charges générales)	: 13 584,87 €

TOTAL : 172 721,96 €

Le détail de ce calcul est joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le montant du remboursement des frais d'administration générale par le budget annexe assainissement collectif pour l'année 2014, sachant que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 3 décembre 2015,

22 DEC. 2015

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget général de la Communauté d'agglomération, au titre de l'année 2014, à **172 721,96 €**.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement collectif de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affilié le 22-DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_188_2015-DE

Frais d'administration générale consacrés à la compétence assainissement collectif en 2014

ID : 081-248100737-20151222-6_188

Charges de personnel (012) du budget général affectées à la compétence assainissement collectif

Nombre d'ETP total des services concernés

Part d'ETP allouée à l'assainissement collectif selon critères de répartition définis

Détail des agents intervenants pour l'assainissement collectif

Montant retenu

Affaires juridiques et administration générale

Secrétariat des assemblées, rédaction des marchés publics, assistance juridique, suivi du contentieux (en matière de ressources humaines et d'assistance aux agents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction et constitution de partie civile)

4

0,15

Responsable

1

7 974,10 €

0,1

Assurance

1

6 896,38 €

0,2

Agents

2

8 372,30 €

critère de répartition : nombre de marchés publics, de délibérations, de contrats et d'actes concernant le service par rapport au nombre total.

Total

16 346,40 €

DSI

Paramétrage et suivi des contrats de maintenance des outils informatiques et téléphoniques

5

0,08

Responsable

1

6 270,40 €

0,17

Agents

4

4 485,25 €

critère de répartition : nombre de postes utilisés par le service au regard du nombre total de postes et de matériels de l'agglomération

Total

10 756,66 €

Communication

rédaction des supports communautaires, relations presse, opérations de communication spécifiques à la régie assainissement

2

0,04

Agents

2

2 507,18 €

critère de répartition : calcul au réel du temps consacré à la compétence assainissement collectif

Total

2 507,18 €

Ressources humaines

Gestion du personnel, de la formation et de la médecine du travail

7

0,04

Responsable

1

3 679,08 €

0,04

Rasp. Adjoint

1

2 333,25 €

0,26

Agents

5

11 252,14 €

critère de répartition : nombre d'agents affectés à la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'agents.

Total

17 265,27 €

Finances et budget

Préparation budgétaire, présentation et suivi des délibérations budgétaires, suivi des emprunts, ordonnancement (dépenses et recettes), suivi de l'actif, suivi financier des marchés publics

7

0,35

Responsable

1

4 438,68 €

1,00

Agents

6

24 130,70 €

critère de répartition : nombre d'opérations comptables relevant de la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'opérations effectuées en 2014.

Total

28 669,38 €

Direction générale et parc auto

Gestion administrative et gestion du parc automobile

3

0,08

Agents

3

2 326,45 €

critère de répartition : calcul, en fonction du nombre d'agents, du temps passé sur la coordination du service assainissement collectif, ainsi que sur la gestion administrative du parc auto

Total

2 326,45 €

SOUS-TOTAL SERVICES RESSOURCES

28

2,72

77 769,35 €

Bureau d'études (BEGU)

Réalisation d'études techniques, suivi des marchés

9,8

0,1

Responsable

1

5 652,37 €

2,34

Agents

9

75 715,37 €

critère de répartition : calcul au réel du temps passé sur la gestion des travaux concernant la compétence assainissement collectif par rapport à l'activité totale du bureau d'études.

Total

81 367,74 €

SOUS-TOTAL BEGU

9,8

2,44

81 367,74 €

TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL (012)

37,8

5,16

159 137,09 €

Charges générales (011) du budget général affectées à la compétence assainissement collectif	Montant retenu
TOTAL des charges d'administration générale 2014	139 976,00 €
Nombre d'ETP alloués aux fonctions supports (Communication, Informatique, RH, Marchés et Aff. Juridiques, Finances)	28
Nombre d'ETP alloués au service assainissement collectif	2,72
Pourcentage	9,71%
Participation du Budget annexe assainissement collectif au budget général :	139 976,00 € x 9,71%
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES (011)	13 584,87 €

TOTAL des frais d'administration générale 2014 pour le budget annexe assainissement collectif	Montant retenu
Frais de personnel	159 137,09 €
Charges générales	13 584,87 €
TOTAL	172 721,96 €